

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-097

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 6 Décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-José GARCIA

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Pierre POINSOT ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

**Membre absent :** M. Nicolas de GARILHE.

**Nombre de présents :** 25

**Nombre de pouvoirs :** 7

**Nombre de votants :** 32

**OBJET** RECONDUITE DE LA PRIME A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR L'ANNEE 2023

La ville d'Écully s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la mobilité sobre et décarbonée.

Pour encourager l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, changer durablement les habitudes de déplacement et ainsi préserver la qualité de l'air, le Conseil municipal a voté en 2020 puis en 2021 une aide à l'achat d'un vélo avec assistance électrique.

Un soutien financier de 100 €, un livret sur les règles de sécurité à vélo et un gilet de sécurité ont été proposés à toute personne physique majeure, dont la résidence principale est sur le territoire de la Ville d'Écully, qui a acheté un vélo éligible. Cette prime est cumulable avec les aides de l'État et de la Métropole.

Les statistiques des deux années sont les suivantes :

**Pour 2021 : 110 dossiers :**

- 93 dossiers ont été instruits et acceptés
- 15 dossiers ont été instruits et refusés (10 ont été achetés avant le 1er janvier 2021, 3 ont été achetés Hors Métropole et 2 a été acheté sur internet)
- 2 dossiers sont en cours d'instruction et en attente de document.

**Pour 2022 : 85 dossiers** (au 28 novembre 2022) :

- 78 dossiers ont été instruits et acceptés
- 6 dossiers ont été instruits et refusés (achat hors métropole)
- 1 dossier est en cours d'instruction et en attente de document

Cet accompagnement correspond à un engagement financier de 17 100 € sur les 20 000 € de crédits disponibles.

Compte tenu du retour positif de cette action, des projets de pistes cyclables en cours de développement sur la commune, il est proposé au Conseil municipal de poursuivre le dispositif de prime vélo sur l'année 2023.

Vu le projet de charte d'engagement ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation du 29 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Poursuit le dispositif de prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
- Décide d'affecter un budget de 10 000 € à cette action pour l'année 2023 ;
- Approuve la charte d'engagement qui définit les modalités et les conditions de la prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;
- Autorise le maire à signer la Charte d'engagement avec chaque bénéficiaire et toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette action ;
- Dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2023, chapitre 67, article 6745.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 15 décembre 2022

Le secrétaire,

**Jean-José GARCIA**

Le maire,

**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le 16 DEC. 2022  
Le maire

**Sébastien MICHEL**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Reconduite de la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour l'année 2023

---

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 16/12/2022

---

Numéro de l'acte : 2022-097 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221215-2022-097-DE

---

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.1. Délibérations relatives aux aides sociales